

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie  
et des Finances

BUDGET

**Création de la brigade de surveillance des douanes de Mulhouse et fermeture des  
brigades de surveillance des douanes de Chalampé, Colmar et Sarreguemines**

NOR : ECFD1708587S

Le directeur général des douanes et droits indirects,

Vu l'article 50 du code des douanes,

Vu l'avis du comité technique de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Metz du 11 février 2016,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – La brigade de surveillance intérieure de Mulhouse (direction régionale de Mulhouse) est créée.

Article 2. – Les brigades de surveillance intérieure de Colmar et de Chalampé (direction régionale de Mulhouse) sont fermées. La mesure prend effet au plus tard le 28 février 2018.

Article 3. – La brigade de surveillance intérieure de Sarreguemines (direction régionale de Nancy) est fermée. La mesure prend effet au plus tard le 28 février 2018.

Fait le 15 MARS 2017

Le directeur général,



Rodolphe GINTZ